

En Occitanie, l'aérodrome de la Montagne Noire, inscrit aux monuments historiques, à cheval entre l'Aude et la Haute-Garonne, est menacé par l'implantation d'un parc de panneaux photovoltaïques.



Vue aérienne de l'aérodrome ISMH de la Montagne Noire avec ses pistes asphaltées et enherbées.

1. Un site chargé d'histoire dans un environnement magnifique

Juché sur les hauteurs du lac de Saint-Ferréol, sur le flanc du versant ouest du massif de la Montagne Noire, à cheval sur les communes de Labécède-Lauragais (Aude) et de Vaudreuille (Haute-Garonne), cet aérodrome, propriété de l'Intercommunalité Lauragais, Revel, Sorézois est un véritable balcon dominant la plaine. Il possède des pistes asphaltées et des pistes enherbées, longeant les principaux bâtiments du site, ces dernières, les plus anciennes de l'aérodrome, sont aujourd'hui menacées



L'aérodrome offre une vue extraordinaire sur la chaîne des Pyrénées ainsi que sur toute la plaine du Lauragais. L'installation de ce parc photovoltaïque, entouré de barrières de deux mètres de hauteur, ne permettra plus cette promenade prisée par de nombreux touristes. Et il faut également prendre en compte l'installation d'une ligne à haute tension d'environ neuf kilomètres qui traversera le sol de la Rigole de la Plaine, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO.

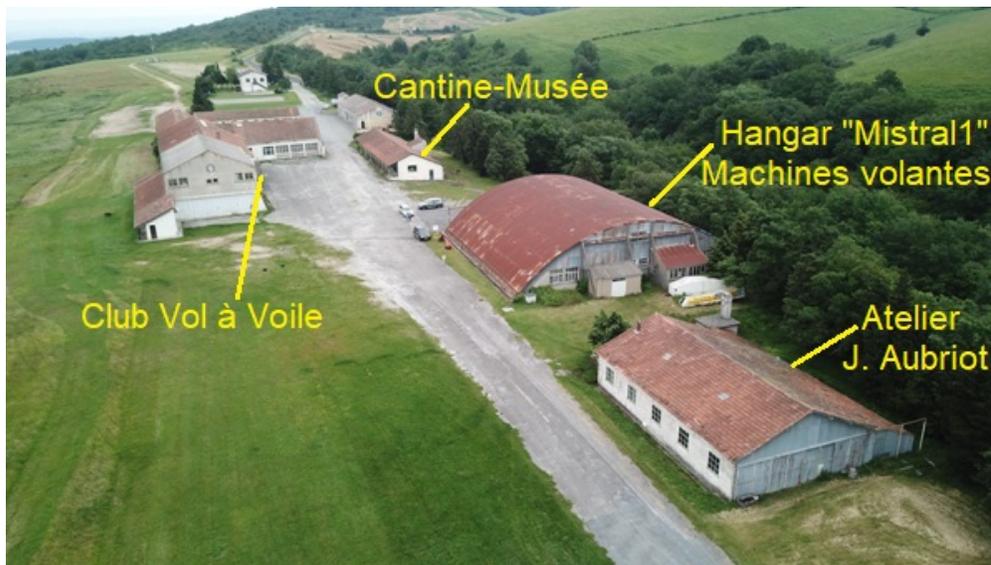
Le site est également un espace de biodiversité que la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a décrit comme « un espace remarquable » du schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays Lauragais.

Depuis près de 50 ans, l'Association APPARAT (Association pour la Préservation du Patrimoine Aéronautique et la Restauration d'Avions Typiques), reconnue d'intérêt général, préserve l'aérodrome de la Montagne Noire (Haute-Garonne), haut lieu du vol silencieux créé en 1932 et inscrit à l'inventaire des monuments historiques depuis le 8 janvier 2009. Patrimoines matériels (pistes, bâtiments, collections) et immatériels (pratique du vol à voile notamment) sont ici indissociables.

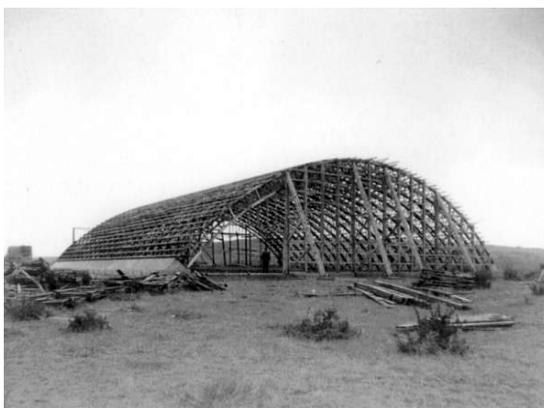
C'est en 1932 que le vol à voile s'est établi sur ce qui était à l'époque une simple prairie caillouteuse. De par sa situation géographique, le terrain est déjà atypique: au sommet d'une montagne, avec des pistes épousant les formes du relief. En découvrant les pistes de ce qui est plus un champ d'aviation qu'un aérodrome, on ne retrouve aucun repère habituel définissant un terrain d'aviation.

Atypique également par son passé de Centre National de Vol à Voile depuis 1941 et auréolé de nombreux records et d'innombrables anecdotes, ce centre fut autrefois un aérodrome de renommée internationale, fréquenté par des milliers de stagiaires. La Montagne Noire a ainsi l'honneur de porter une partie importante du patrimoine aéronautique français.

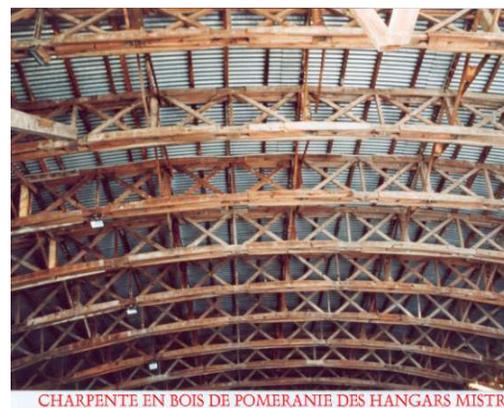
Singulier, enfin, par ses locaux. Les infrastructures de l'aérodrome conservent les « vestiges » de ce passé. L'ancienne cantine, les anciens bureaux, la menuiserie, le chalet, les hangars... nous avons le privilège d'utiliser au quotidien ces lieux chargés d'histoire, désormais inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques.



Les bâtiments inscrits aux monuments historiques en bordure du projet d'installation du parc photovoltaïque (prévu sur la gauche)



Hangar Mistral en construction dans les années 1930.



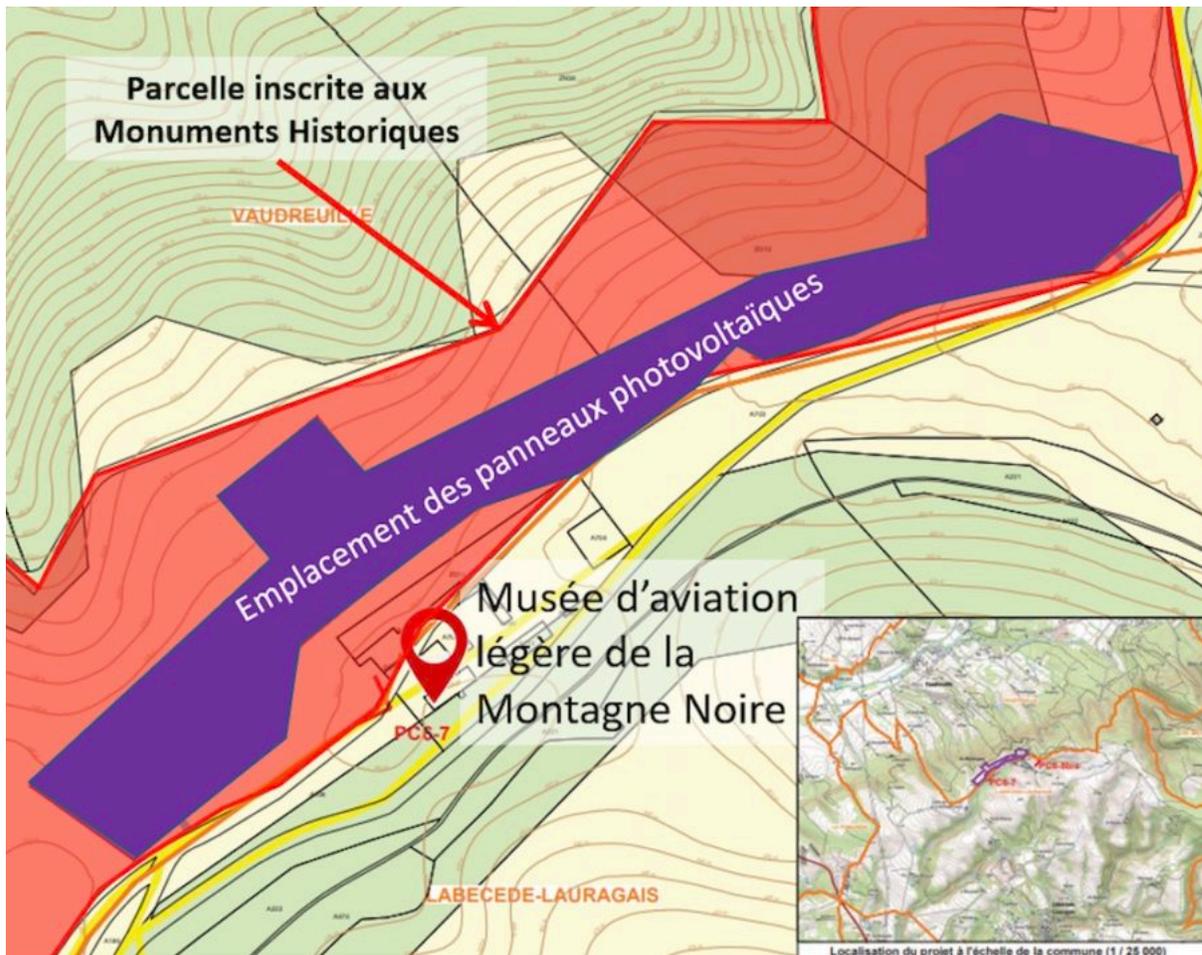
1.

Conscients d'avoir entre ses mains un patrimoine inestimable, l'association APPARAT s'est donné pour mission de perpétuer le souvenir du passé de cet aérodrome mythique. Elle a ainsi pour principal but de préserver et restaurer les trésors de la glorieuse époque

du centre (avions, planeurs, bâtiments, mais aussi documents, panneaux de stages, livres d'or, photos, films...) En association avec VVMN (Vol à Voile Montagne Noire), club de la plateforme, elle continue à faire vivre cet aérodrome si particulier et si attachant.

2. Le projet de parc photovoltaïque porte une atteinte irréversible à cet environnement.

Le projet porté par le groupe RES (Renewable Energy System) a vocation à occuper près de 7ha de pistes enherbées louées à l'intercommunalité, avec une option de location de 20ha en vue d'une extension future du projet. Ce projet nécessitera le tirage d'une ligne haute tension d'environ 9km jusqu'à Revel.



3. Les résultats de l'enquête publique bafouée par les Elus locaux.

Le projet de ce parc photovoltaïque a donné lieu à une enquête publique du 20 Juin 2020 au 21 juillet 2020, qui portait sur deux points ;

- (1) Modification du PLU de Vaudreuille (31), lequel est compatible avec les termes du SCOT qui prohibe la installations photovoltaïques au sol sur les espaces naturels au profit d'espaces déjà artificialisés ou de délaissés d'infrastructures.

(2) Le permis de construire

Le projet a recueilli les avis négatifs de l'Architecte des Bâtiments de France, de la Chambre d'Agriculture, de la commune de Labécède-Lauragais (Aude).

L'Autorité environnementale, soulignait que *“le choix d’implantation du projet est insuffisamment argumenté d’un point de vue environnemental compte tenu des enjeux évalués et des impacts attendus”* et recommandait *“de réaliser une analyse permettant d’identifier les secteurs alternatifs de moindres enjeux de biodiversité et paysager pour la réalisation d’un projet de cette nature”*. *D’un point de vue paysager et patrimoine bâti, les aires d’étude éloignée et proche présentent des sensibilités importantes notamment pour du patrimoine protégé”*.

La Direction des Territoires notait de son côté l'incompatibilité de la modification du PLU avec les termes du SCOT et les enjeux paysagers et environnementaux du site. .

L'enquête publique s'est soldée par 280 avis négatifs sur 282 exprimés, le choix de ce site naturel, à 9km de son lieu de livraison, suscitant l'incompréhension du public.

Le 20 Août 2020, le Commissaire Enquêteur rendait un avis défavorable à la modification du PLU, incompatible avec le SCOT, et au permis de construire de ce parc PV, dressant un bilan négatif de ce projet et concluant à l'absence de valorisation du site inscrit autre que financière .

Faisant fi des avis négatifs, l'Intercommunalité a acté la modification du PLU de la commune de Vaudreuille le 29 septembre 2020, invoquant l'intérêt général, supposé attaché à la production d'énergie renouvelable¹, indépendamment du contexte.

Les avis motivés des citoyens et du commissaire enquêteur ainsi que le respect de la loi sur la protection du patrimoine historique de notre pays sont ignorés par nos élus locaux.

Il ne s'agit pas de s'opposer à la production d'énergies renouvelables. Toutefois, elle ne doit pas aller à l'encontre des termes de la circulaire du 18 décembre 2009 relative au développement et au contrôle des centrales photovoltaïques au sol, donnant la priorité à l'intégration du photovoltaïque aux bâtiments et sur les sites déjà artificialisés, et à la minimisation des conflits d'usage.

Ce projet de parc photovoltaïque a vocation à se déployer au détriment d'espaces aptes au développement de projets touristique, culturel et sportif de notre région compatibles avec la protection de la biodiversité. Bien d'autres espaces aujourd'hui déjà artificialisés et bien plus proches des zones de consommation sont disponibles à Revel (31) pour accueillir ces infrastructures.

¹ L'article 300-6 du code de l'Urbanisme indique : *“la notion d'intérêt général constitue une condition sine qua non de mise en compatibilité du PLU par une déclaration de projet”*

La décision sur le permis de construire est entre les mains du Préfet de la Haute-Garonne; néanmoins la modification du PLU de Vaudreuil permet d'ores et déjà la réalisation d'autres projets s'il n'est pas contesté.

A P P A R A T

**Association pour la Préservation du Patrimoine Aéronautique et la
Restauration d'Avions Typiques**

Association d'Intérêt Général

Aérodrome de la Montagne Noire / 4060 route du vol à voile / 31250 VAUDREUILLE

mail : musee.apparat@gmail.com